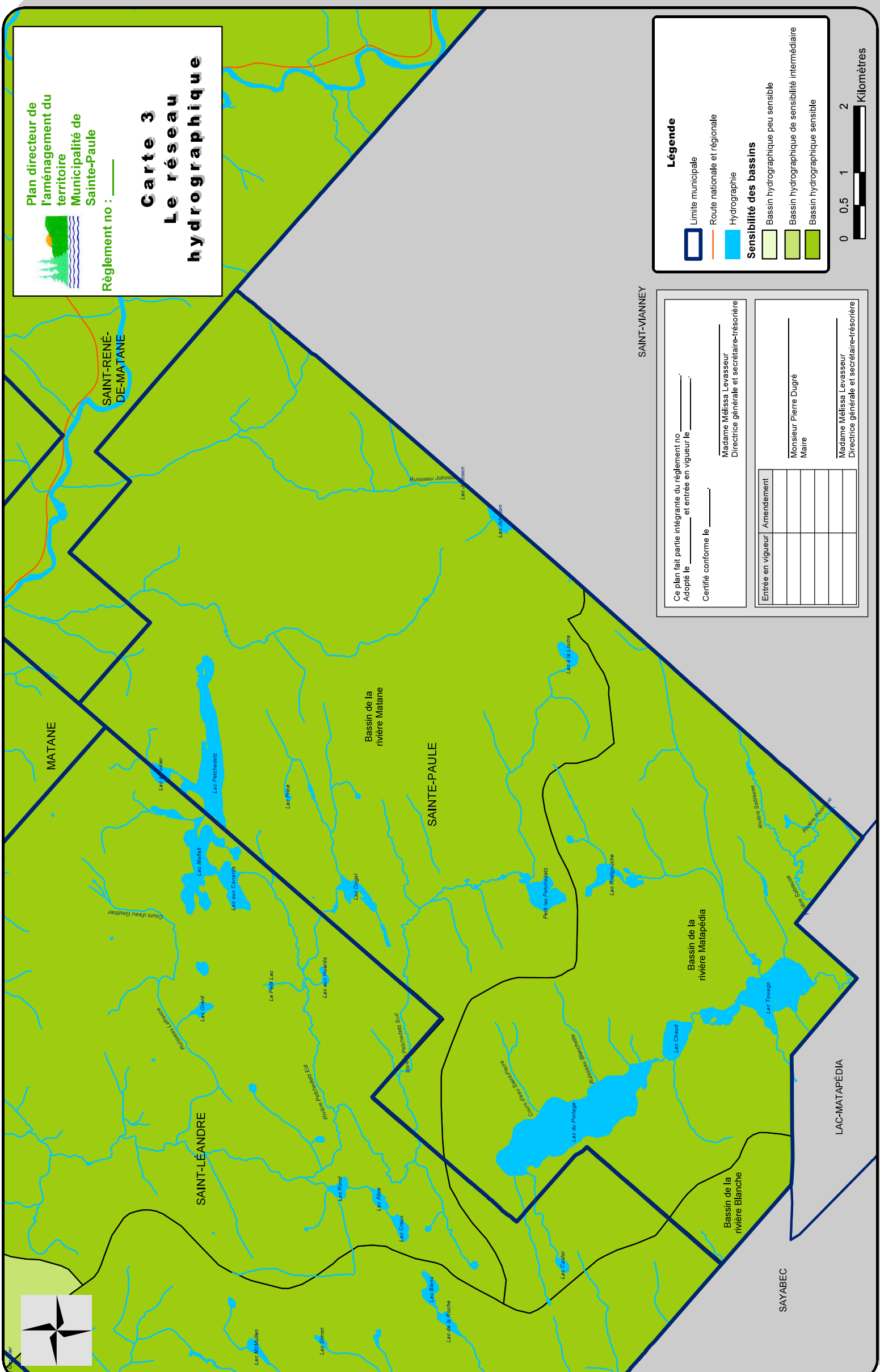




Plan directeur de
l'aménagement du
territoire
Municipalité de
Sainte-Paule

Règlement no : _____

Carte 3 Le réseau hydrographique



MATANE

SAINT-RENÉ-
DE-MATANE

SAINT-LÉANDRE

Bassin de la
rivière Matane

SAINTE-PAULE

Bassin de la
rivière Matapédia

Bassin de la
rivière Blanche

SAYABEC

LAC-MATAPÉDIA

SAINT-VIANNEY

Ce plan fait partie intégrante du règlement no _____.
Adopté le _____ et entré en vigueur le _____.

Certifié conforme le _____.

Madame Mélissa Levasseur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur Pierre Dufré
Maire

Madame Mélissa Levasseur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement

Légende

- Limite municipale
- Route nationale et régionale
- Hydrographie

Sensibilité des bassins

- Bassin hydrographique peu sensible
- Bassin hydrographique de sensibilité intermédiaire
- Bassin hydrographique sensible

